

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction des Relations
avec les Usagers et les
Collectivités

Arrêté du 26 décembre 2017

Objet : Arrêté portant publication de la liste des journaux habilités dans le département de l'Aveyron à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2018.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la légion d'Honneur

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier ressort par la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif au minimum de diffusion exigé des publications habilitées à recevoir les annonces judiciaires et légales;

VU la circulaire du ministre de la culture et de la communication NOR:MCCE1523849C du 3 décembre 2015;

VU les demandes des journaux en vu d'être habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2018;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture;

- A R R E T E -

Article 1 : La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pendant l'année 2018 dans le département de l'Aveyron est fixée comme suit :

Pour une habilitation sur l'ensemble du département

QUOTIDIENS

- CENTRE PRESSE, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 Rodez cédex 9
- LA DÉPÊCHE DU MIDI, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 Rodez cédex 9
- MIDI LIBRE, 8-10 avenue Victor Hugo, BP 30722 12007 Rodez cédex 9

HEBDOMADAIRES

- LA DÉPÊCHE DU MIDI DIMANCHE, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 Rodez cédex 9
- LE BULLETIN D'ESPALION, 6 rue Antoine Fanguin, BP 25 12500 Espalion
- LE JOURNAL DE MILLAU, 8 Place du Mandarous, BP 40134 12101 Millau cédex
- LE PROGRES SAINT AFFRICAIN, Boulevard de la Résistance 12400 Saint Affrique
- LE VILLEFRANCHOIS, place de la République, 12200 Villefranche de Rouergue
- LA VOLONTE PAYSANNE, Carrefour de l'Agriculture, 12026 Rodez cédex 9
- LE PETIT JOURNAL, 1300 avenue d'Andus, 82003 MONTAUBAN cédex

Pour une habilitation sur le seul arrondissement de Rodez

HEBDOMADAIRE

- L'HEBDO, zone artisanale Bel Air, rue des Vanniers, 12000 Rodez.

Article 2 : En application de l'article 3 de la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifié par l'article 102 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, le prix de la ligne des annonces judiciaires et légales est fixé par arrêté conjoint du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'économie et des finances.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, les Sous-Préfets de Millau et de Villefranche de Rouergue et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Rodez le 26 décembre 2017

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND